

MAIRIE DE CLAVIERS

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

NOMBRE	DE	MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Séance du 12 avril 2023

N° 21/2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze du mois d'avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du 4 avril 2023, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérald PIERRUGUES, Maire.

PRESENTS : Gérald PIERRUGUES, Didier VALENTI, Philippe COLLIGNON, Jean-Paul CAVALIER, Joseph VALPARAISO, Guillaume CASCIARI, Ange CASTELLOTTI, Laurette GUIGOU, Pauline MOUGENOT, Stéphane ROQUET, Manuel BARON, Carol IVARS.

EXCUSÉS : Frédéric GERST, Vincent GUIGOU, Armelle COLIN.

PROCURATIONS : Frédéric GERST donne procuration à Carol IVARS.
Vincent GUIGOU donne procuration à Ange CASTELLOTTI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Pauline MOUGENOT.

Tarification de la Cantine Scolaire année 2023/2024

Vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006,

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de fixer le prix de la restauration scolaire fournie aux élèves de l'enseignement public, sans que ce tarif soit supérieur aux dépenses supportées au titre du service de restauration (prix de revient d'un repas : 3.38 € TTC en 2018, 3.48 € TTC en 2019, 3.53 € TTC en 2020, 3,57 € TTC en 2021 et 3,90 € TTC en 2022).

Considérant le coût de revient d'un repas, le Conseil Municipal après vote à main levée, à l'unanimité, DECIDE de maintenir les tarifs de l'année scolaire 2022/2023 pour l'année 2023/2024

	Année 2022/2023	Année 2023/2024
Enfants	3.00 €/ repas	3.00 €/ repas
Adultes autorisés	3.30 €/ repas	3.30 €/ repas

Les prix sont indicatifs. Dans le cas où une augmentation substantielle serait appliquée en cours d'année scolaire par les prestataires, celle-ci pourra être répercutée sur le prix des repas après information des parents et des adultes inscrits.

Le règlement de cantine (précisant les modalités d'inscription, de paiement et de radiation) sera remis aux parents pour signature.

Fait et délibéré à Claviers les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Gérald PIERRUGUES

